ROUBAIX

RÉDACTION : 55, Rue Pauvrée. Tél. 9-51

Les Amis de Roubaix bougent

LES TRAMWAYS

Se faisant les interprètes des 20.000 habitants de la partie de la banlieue roubaisienne, dont le centre se trouve marqué par la Croix-Blanche, les A. D. R. ont adressé une requête pressante à la «Compagnie des Tramways de Lille et sa banlieue ».

Cette demande tend à obtenir une amélioration du service actuel, si défectueux de la ligne F. Un départ toutes les 16 minutes seulement pour desservir une telle agglomération !

Aussi notre groupement régionaliste insiste-t-il fortement auprès de cette administration, pour obtenir la création de navettes, comprenant une seule voiture, et circulant uniquement entre Roubaix et Croix. En fait, doublement du service pour les riverains. Un départ toutes les huit minutes.

Tramways de Roubaix-Tourcoing. — Demande a été faite à la direction de l'E. L. R. T. dont dépend maintenant notre réseau urbain, tendant à bien vouloir faire apposer à l'arrière des remorques, et ainsi que cela s'opère pour les lignes du grand boulevard, un panneau indicatif de la direction ou tout au moins reproduisant la lettre caractérisant la ligne.

Un autre vœu a été remis à M. Toussaint, tendant à bien vouloir modifier, et pour le nouveau matériel à construire, la disposition des entrées. Les A. D. R. préconisent, à cet égard, l'établissement d'une vaste porte à glissières latérales, au Centre des voitures. Dispositif semblable à celui utilisé par le Métro Parisien.

Avantages principaux : Atténuation très sensible des courants d'air ; le watman isolé du public ; les voyages accélérés par une décongestion plus rapide des issues lors des arrêts.

Circulation des cars, Grand'Place et place de la Liberté. — De nombreux projets, quelques-uns dignes d'être retenus d'ailleurs, et tendant aux améliorations véritablement indispensables à apporter à un fonctionnement anormal, ont depuis quelque temps retenu l'attention de la presse régionale.

Les démarches tentées à ce propos par les A. D. R. auprès de l'Administration municipale et des Compagnies de tramways, insistant pour que les solutions adéquates puissent être hâtées, n'ont eu jusqu'ici d'autres résultats que l'assurance de l'étude menée des deux côtés, de la question qui, à bon droit, préoccupe le Tout-Roubaix.

Nous n'apprendrons à personne que la solution de ce grave problème d'intérêt général est impatiemment attendue du public qui conçoit fort mal une passivité qui n'a que trop duré ! — *Les Amis de Roubaix.*

La distribution des récompenses du legs Boucher-de-Perthes

Hier jeudi, à 11 heures, a eu lieu dans la salle Pierre-de-Roubaix, à l'Hôtel de Ville, la distribution solennelle des récompenses du legs Boucher-de-Perthes. M. Kléber Sory adjoint au maire, présidait.

M. Sory, en ouvrant la séance, a constaté combien sont nombreuses dans notre laborieuse cité, ces humbles filles du peuple, qui, tout en accomplissant leur travail journalier, trouvent encore la force morale nécessaire pour se dépenser sans compter pour les leurs !

Puis, M. Paul Nys, rapporteur de la Commission, a donné les conclusions des enquêtes établies pour départager les concurrentes, tâche ardue en raison même des rares mérites signalés et constatés.

C'est une des raisons même pour laquelle la Commission a cru devoir diviser en deux parts, la prime de 500 francs, mise à sa disposition.

La première demi-prime a été attribuée à Mlle Germaine-Victorine Bataille ; la deuxième à Mlle Blanche-Zélia Glorieux.

M. Nys a exposé comme suit les mérites des jeunes filles si justement à l'honneur :

Mlle Bataille domiciliée rue de la Limite, 42, est ouvrière à l'usine des câbles électriques de Croix, et son salaire atteint 60 fr. par semaine.

Elle soigne avec un inlassable dévouement sa vieille mère, incurable depuis 1906, et a en outre recueilli en son foyer, une tante âgée, également impotente.

Mlle Glorieux demeure rue de l'Alma, au Fort Frasez. Elle est doubleuse à l'usine Pollet, rue de la Redoute, et gagne elle aussi 80 francs par semaine.

Demeurée avec sa mère, de santé précaire, et ne pouvant se livrer à aucun travail, elle a toute la charge du ménage. Elle est de plus, l'unique soutien de deux de ses nièces, orphelines, et à peu près seules au monde.

NOEL LAIQUE

Près de 6.000 enfants avaient envahi, hier après-midi, la grande salle des fêtes de la rue de l'Hospice où la municipalité leur avait préparé une fête de Noël tout à fait charmante.

Les tribunes étaient occupées par les familles et nombre de personnes n'ont pu trouver place, tant l'affluence était grande.

Le programme était d'ailleurs des plus attrayants. A l'exception de deux artistes de talent, et d'une séance de cinéma, tous les numéros du programme étaient remplis par les enfants. Mouvements d'ensemble, ballets, chant mimé, tout fut exécuté d'une façon ravissante et avec le plus grand succès. La séance se termina par la « Revue des Poupées », qui mit le comble à l'enthousiasme de la foule enfantine... et même de l'autre !

A l'entr'acte, le docteur Léandre Dupré, dans une allocution parla de l'antique fête de Noël, qui fut à l'origine un symbole de fraternité et de justice, dont la signification ne doit pas être perdue. Les paroles de l'orateur étaient d'ailleurs l'expression claire des sentiments qui animaient alors l'auditoire, et ceux qui les ont entendues se les rappelleront comme une belle leçon de solidarité.

Avant de quitter la salle, tous les enfants présents reçurent un jouet d'une certaine importance et qui prolongera dans toutes les familles la joie de cette délicieuse récréation.

VIOLENCES

Le 25 octobre dernier, nous avons relaté ici la plainte portée par Mme Fernande Crespel, demeurant rue Pellart, 38, pour violences, contre son mari.

Le Tribunal de simple police de Roubaix dans son jugement sur cette affaire, a acquitté M. Jules Haspel et, reconnaissant que la plainte n'était pas fondée, a condamné la plaignante aux frais et dépens.

TEL UN TANCK !

L'auto conduite par M. Paul Mulliez, industriel, Grand'Rue, 124 bis, passant Grand'Place, s'est jetée par suite d'un dérapage contre le mur de l'épicerie des Docks du Nord. Le mur est endommagé.

A L'HIPPODROME-THEATRE

« KNOCK OU LE TRIOMPHE DE LA MEDECINE »

Ce beau spectacle nous est promis pour le dimanche 4 janvier (matinée et soirée).

L'interprétation sera de premier ordre avec le célèbre comédien M. Janvier et les excellents artistes des Tournées Ch. Baret.

Pour cette représentation, MM. les abonnés des Tournées Ch. Baret de la saison 1924-25 bénéficieront de la même réduction qui leur est consentie pour les représentations d'abonnement et pourront retenir leur place habituelle en prévenant le bureau avant l'ouverture de la location.

PILE OU FACE

Une bonne nouvelle nous parvient en dernière heure. Nous aurons sous peu l'occasion d'applaudir le dernier et très grand succès de rire de M. Louis Verneuil : « Pile ou face », qui connaît actuellement à Paris un succès égal, sinon supérieur, à celui du Fauteuil 47, l'an dernier.

Bien entendu ce sont les Tournées Ch. Baret qui nous amènent cette nouveauté sensationnelle avec une distribution hors pair.

Cette représentation sera donnée le dimanche 11 janvier (matinée et soirée).

A L'AMICALE TURGOT

Dimanche dernier a eu lieu la première assemblée générale reconstitutive de l'Amicale de la rue Turgot.

Après quelques mots de bienvenue du vice-président, la parole est donnée à M. Campens.

M. Géryl, directeur d'école, prend ensuite la parole pour assurer les Amicalistes de son plein concours et dit qu'il faut plus que jamais faire revivre les œuvres laïques.

On procéda à la nomination de trois nouveaux membres. Sont élus à l'unanimité : MM. Lhotellerie, Devries et Vinck père.

La séance se termina par une magnifique tombola.

CADEAU

A l'occasion de sa mise en vente : Tapis, Tissus Ameublement, Couvre-pieds, Couvertures, le MAGASIN DUBRUNFAUT, place Fosse-aux-Chênes, Roubaix, offre un cadeau à tout acheteur. 325

SPORT OUVRIER ROUBAISIEN

Tous les gymnastes filles et garçons sont convoqués dimanche 28 décembre, à 13 h. 30, rue Jules Guesde pour se rendre à la salle, rue de l'Hospice, pour prendre part à la fête enfantine organisée par la Coopérative « La Paix » à l'occasion de la Noël.

La Commission invite cordialement tous les parents des enfants ainsi que les amis d'être présents, rue de l'Hospice, à 3 heures précises.

Le Sport Ouvrier Roubaisien exécutera les mouvements d'ensemble avec adultes et le ballet des Matelots avec la section des fillettes.

LES CONFERENCES DU DIMANCHE SUR LA TEINTURE DU COTON

Dans la prochaine conférence qui aura lieu le dimanche 28 courant à 8 h. 45 rue de l'Ermitage, M. Lagache discutera : « Des divers Hypochlorites employés en blanchissant ».

Les conférences sont publiques.

ETAT-CIVIL

Naissances. — Yvonne Thyry, rue de Lille, 84. Fernand Desmarchelier, rue de la Paix, 55. — Noël Manche, rue de Soubise, 60. — Eugénie Vassaux, rue Molière, cour Polyte, 6.

Décès. — Elisa Yeyden, 70 ans, place Carnot, 10. — Désiré Losfeld, 68 ans, rue de Mons, 36. Gabrielle Desmettre, 24 jours, r. Daubenton, 81.

Contre la Vie Chère

Consommateurs !! utilisez pour votre déjeûner le CHOCOLAT DES ALPES de la Chocolaterie « LIBERTAS ». Par sa qualité, il supprime en partie le lait et le sucre, donc il fait réaliser une grande économie tout en procurant un aliment agréable, sain et nourrissant.

Demandez la vraie marque « LIBERTAS ». Refusez catégoriquement les imitations, genres et contrefaçons. 10574

CROIX

LE PERCEPTEUR NE S'EN FAIT PAS !...

Une lectrice de Croix nous adresse une lettre indignée, par laquelle elle proteste contre le sans-gêne du percepteur chargé d'assurer les paiements des pensions dans la commune.

Ce fonctionnaire n'a pas effectué de paiements la semaine dernière, ayant des tournées à remplir. Cette semaine, il a fait savoir au public, au moyen d'une affiche, qu'il ne paierait pas avant la fin de l'année, pour cause de changement de service. De la sorte, les mutilés ne toucheront rien avant l'année prochaine...

Le procédé est singulier. Pourquoi le percepteur, s'il n'est pas libre, ne se fait-il pas remplacer.

Le procédé est singulier.. Pourquoi le percepteur, s'il n'est pas libre, ne se fait-il pas remplacer ?

Qu'il soit personnellement dans l'incapacité de payer, c'est possible. Mais est-ce une raison pour se payer la tête du public ?

Nous soumettons le cas à l'Administration supérieure, persuadés qu'elle n'approuvera pas un tel sans-gêne de la part d'un de ses fonctionnaires.

WASQUEHAL

L'ARBRE DE NOEL DES FAMILLES NOMBREUSES. — L'Association des familles nombreuses de Wasquehal avait organisé hier, à 10 heures, dans la salle des fêtes de la Mairie, la fête de l'arbre de Noël des familles nombreuses. Cette fête qui était présidée par M. Henri Détailleur, maire de Wasquehal, avait réuni un grand nombre de pères de familles nombreuses auxquels l'Association a remis des vêtements chauds et du charbon.

LA NOEL DES A. C. — La section des anciens combattants du Centre a fêté l'arbre de Noël hier, à 3 heures, dans la salle des fêtes de la Mairie. Cette fête était présidée par M. Henri Détailleur, maire. De nombreux anciens combattants assistaient avec leur famille à cette fête de Noël. A cette occasion un concert de famille avait été organisé avec le concours de dévoués artistes et c'est au milieu de l'animation générale qu'a eu lieu la distribution de coquilles, de jouets et vêtements chauds aux enfants des adhérents de la section.

Au Capreau, la fête s'est déroulée dans la salle des fêtes de ce quartier sous la présidence de M. Paul Doyen, président de la section. Une nombreuse assistance a pris part à cette fête qui était agrémentée d'un petit concert improvisé auxquels assistaient les enfants des anciens combattants qui ont eu la joie de toucher le « Paquet de Noël ».

TOURCOING

BUREAU : 2, Place de l'Hôtel-de-Ville — Téléphone 9-85 —

La Noël des écoles publiques de la ville

Hier jeudi 25 décembre, l'Association des dames charitables de la ville, et l'Union Post-Scolaire offraient, dans la magnifique salle du Gymnase, rue de Gand, une fête à tous les enfants des écoles publiques de la ville.

Elle était présidée par M. le s... Gustave Dron, président d'honneur ... œuvres charitables et post-scolaires, ayant à ses côtés Mmes Urbain Roble, présidente des Dames charitables ; M. Prot, inspecteur primaire ; Leduc, maire ; Vendevenne, ancien adjoint, organisateur de la fête ; Willerval, secrétaire fédéral de la mairie ; Guarin, Nys, Bouche, Cailliau, Six, Salembier, Courtois conseillers municipaux ; Deborgher, administrateur des Hospices ; Mmes Spéder et Lefebvre, secrétaire-trésorier des Dames charitables ; l'Association au complet des Dames charitables ; les délégués cantonaux ; les délégués des Amicales laïques de la ville ; les directeurs, directrices, instituteurs et institutrices de nos écoles publiques etc., etc.

La vaste salle peut à peine contenir tous nos enfants qui suivirent les deux représentations du matin et de l'après-midi.

A 9 heures, la fête a été ouverte par la fanfare les « Intimes ». Viennent ensuite les élèves des écoles du Pont-de-Neuville (garçons), Varsovie (filles) qui chantent un Noël enfantin, sous la direction du dévoué directeur du Pont-de-Neuville, M. Moreau.

Se présente ensuite sur la scène le jeune et joyeux Faure, du Club Coquelin, qui entraînent la salle par ses chants populaires.

La Société de gymnastique de la Croix-Rouge (garçons) donne une belle série de mouvements d'ensemble.

D'autres attractions, trop nombreuses pour pouvoir être citées, sont ensuite offertes au public enfantin. Un magnifique ballet par la Section féminine de la Croix-Rouge, sous la direction de M. Jean Fack et avec accompagnement de chant termine le programme.

Une distribution de boîtes-surprises fut faite aux petits spectateurs qui s'en retournèrent tous joyeux à la maison.

A 2 h. 30, une représentation a eu lieu pour les cours moyens ; elle eut autant de succès que la matinée.

Nous félicitons les organisateurs de cette belle fête, surtout les dames charitables et M. Vendevenne.

LA FETE DE LA MUTUELLE DES CHAUFFEURS ET CONDUCTEURS DE MACHINES A VAPEUR

La société mutuelle des chauffeurs conducteurs fêta hier sa fête St-Eloi, au siège, café du Violon d'Or, 2, rue Delobel.

Avant le banquet, la société s'était rendu accompagnée des accordéonistes du Pile, chez son président d'honneur, M. Gustave Lézy, rue de Roubaix, et ensuite chez le président actif, M. François Chomez où des fleurs lui furent offertes en reconnaissance de son dévouement à la société.

A 11 heures, toute la société était réunie dans la salle des fêtes du Violon d'Or, où un succulent repas les attendaient.

A la table d'honneur avaient pris place MM. F. Chomez, président ; Jules Lézy fils ; Jules Lesages, vice-président ; Georges Dufrennes, secrétaire ; Pierre Rousseau trésorier ; Jean Lefebvre, adjoint, etc. Au moment des toast, M. Chomez excuse le président d'honneur alité et remercie les sociétaires de leur attachement à la Mutuelle : M. Lézy fils excuse l'absence de son père et dit tout son dévouement à la société. On remercie ensuite la société des accordéonistes du Pile d'avoir bien voulu prêter leur concours.

Et la fête se termine en famille dans la plus grande camaraderie et par un concert très animé. Belle journée pour la Mutuelle des chauffeurs conducteurs.

EDUCATION PHYSIQUE FEMININE DE LA CROIX-ROUGE

La fête annuelle de l'Education Physique féminine des écoles publiques du quartier de la Croix-Rouge, concert suivi de bal, aura lieu dimanche prochain, 28 courant, à 17 heures, salle de gymnastique, rue de Gand.

AMICALE MICHELET

La première fête d'hiver aura lieu le samedi 10 janvier à 20 heures, dans la salle du gymnase municipal. Les invitations pourront être retirées le dimanche 28 courant, de 10 heures à midi, au Foyer de l'Amicale, rue du Printemps.

THEATRE MUNICIPAL

Samedi 27 décembre, à 8 heures, « La Chaste Suzanne », opérette en 3 actes, musique de J. Gilbert.

Dimanche 28 décembre, en matinée et en soirée, « La Chaste Suzanne ».

Lundi 29 décembre à 8 heures, abonnements suspendus et pour les adieux de M. G. de Révil et de M. Harlé, dernière représentation de la « Chaste Suzanne ».

La location est ouverte pour toutes ces représentations.

COMBIER

BONDUES

NECROLOGIE

Nous apprenons la mort, dans sa 49e année, de M. Bonte Achille, ancien combattant, titulaire de la médaille militaire et de la croix de guerre.

Les funérailles auront lieu demain samedi 27 courant.

Réunion à la maison mortuaire, au Mont de Bondues, 29, à 8 heures 30.

Nous adressons à sa famille nos sincères condoléances.

LINSELLES

TIRAGE DE LA TOMBOLA. — Liste de numéros gagnants de la tombola du club sportif linsellois, tirage du 25 décembre :

746	358	173	705	565	59	804	492	827
185	430	421	79	40	564	397	97	104
100	655	837	480					

Les lots non réclamés pour le 15 janvier seront acquis à l'œuvre.

La grève des tisseurs de la firme Glorieux a pris fin

La tyrannie moscoutaire s'y manifesta odieuse et brutale

La grève de la Maison Glorieux, fondée depuis quarante ans et qui occupe, rue Fuvreuil environ 300 ouvriers, a pris fin il y a quelques jours.

Nous avons, tant qu'a duré le conflit, jugé ne pas devoir intervenir dans une affaire dont le dénouement appartenait à l'action syndicale, que nous n'avions ni à stimuler ni à modérer.

Mais maintenant que la grève est terminée, que tous les travailleurs ont réintégré l'usine et repris le travail, sans qu'il y ait aucune victime, nous considérons comme un devoir de faire l'historique de ce conflit pour mettre en relief la détestable tyrannie exercée par les communistes et montrer aux travailleurs organisés à quelle abdication de leur volonté et de leur dignité ils iraient s'ils acceptaient la domination despotique et brutale de quelques agités.

LE CONFLIT

Le 2 décembre un incident se produisait à l'usine. Deux ouvriers, ayant appris qu'un de leurs camarades avait demandé à la Direction, la conduite de deux métiers, au lieu d'un, firent à celui-ci d'amers reproches. Les termes sont doux.

Le Directeur, ayant eu vent de cet incident, convoqua individuellement les deux travailleurs. Après avoir admonesté le premier, il fit appeler le deuxième, M. C... qui refusa véhémentement de se rendre chez le Directeur. Il fut congédié.

Par un joli geste de solidarité, en protestation de ce renvoi, tous les travailleurs décidèrent de se mettre en grève. Ainsi fut fait.

LES COMMUNISTES A L'ACTION

Jusque là tout était bien. Mais les « Moscoutaires », qui entendent tout dominer et tout conduire, virent dans ce conflit occasion nouvelle d'une agitation dans laquelle ils se plaisent.

Avant même que les Syndicats soient prévenus ils s'emparaient du mouvement, se constituaient en Comité de Grève et décidaient, à deux ou trois, de ne faire appel à aucun secrétaire de syndicat. C'était la mainmise de la politique communiste sur un mouvement corporatif qu'on voulait diriger et conduire, sans appel, en dehors des groupements réguliers.

Cependant, si les secrétaires des Syndicats Textiles : Henry LEFEBVRE, de Roubaix ; Henri LEFEBVRE, de Tourcoing ; CASTELEYN, de Mouscron ; BONTE, de Dottignies et le secrétaire du Syndicat Textile d'Audenarde, furent soigneusement tenus à l'écart d'un conflit qui les intéressait, il n'en fut pas de même de M. VANDEWATTYNE, secrétaire du Syndicat Communiste d'Halluin qui, dès le lendemain matin, assista à la réunion des grévistes, y prit la parole et participa jusqu'au dernier jour, aux délibérations du Comité de Grève.

UN DESPOTISME MEPRISANT

Cette attitude déplut à la plupart des grévistes. Cette ingérence de la politique communiste dans une grève corporative, fut vivement critiquée. Mais le Comité de Grève, constitué irrégulièrement, par un acte despotique, fit voir à ceux qui élevaient la voix, de quelle manière, on menait les gens en régime moscovite. En termes pour le moins dépourvus d'aménité, les usurpateurs de la direction du mouvement déclarèrent qu'eux seuls agiraient comme ils l'entendraient, les autres n'avaient qu'un seul droit : se taire ; un seul devoir : obéir.

Devant cette formule d'adjudant de semaine un certain nombre de grévistes demandèrent que les votes fussent secrets. Il fut répondu par un refus brutal à cette proposition, le jeudi 11 décembre indignés de cette conduite à la cravache, 120 grévistes sur 150, quittèrent la salle et se rendirent à la Coopérative « La Paix », siège du Syndicat Textile.

UNE AUTRE METHODE

Là, les secrétaires réguliers des syndicats intéressés, LEFEBVRE et DESURMONT, au lieu de rendre définitive une cassure qui s'était produite, convoquèrent leurs camarades de Mouscron, de Dottignies, d'Audenarde et tous recherchèrent les moyens de rapprocher les grévistes.

Ils furent récompensés de cette bonne volonté par un tract injurieux, rédigé à la « Moscoutaire », qui fut distribué à profusion.

Les vieux syndicalistes qui ont, de leur intelligence et de leur cœur, conduit à des résultats constants la masse des syndiqués, y traités de « jaunes » par ceux dont la classe ouvrière, qu'ils prétendent représenter attend les états de service, par ceux dont les manœuvres divisionnistes font le jeu du capitalisme et de la réaction !

Malgré cette « goujaterie », le mardi 16 décembre, à la demande des secrétaires LEFEBVRE et DESURMONT, craignant, et une division se produisait, que la grève s'achève dans une comédie, les grévistes surmontant leur écœurement, se rendirent à la dernière assemblée générale.

Là, M. C... pour lequel la grève avait été décidée, par un sentiment de solidarité, déclara abandonner la lutte, et ne pas poursuivre sa réintégration !..

LA RENTREE

La grève était terminée. Les ouvriers tisseurs reprirent leur travail. Il ne fut procédé à aucun renvoi.

Impartialement nous avons relaté cet épisode de la lutte économique régionale laissant aux travailleurs le soin d'en tirer la conclusion. Pleinement éclairés sur les faits, les ayant vécus, ils interrogeront leur conscience et ils se demanderont si la lutte qu'ils ont le devoir de poursuivre pour améliorer incessamment leur vie matérielle et morale, doit se laisser dominer par une dictature aigre et implacable.

Et nous disons à tous, aux autres, qui dans des circonstances semblables verraient accourir des agents dominateurs de Moscou : Attention ! La servitude, d'où qu'elle vienne est la servitude. Et la dictature, qu'elle soit exercée avec morgue et hauteur méprisante par Louis XIV qui « a failli attendre », ou les Lénine aux petits pieds qui sont pressés d'exercer leur vanité médiocre, est la dictature !

Libres et fiers les travailleurs ne voudront pas être domestiqués. L'esclavage économique ou moral, d'où qu'il vienne, les trouvera prêts à manifester leur sens exact de la liberté qu'ils veulent intacte dans le domaine de la pensée et de la production.

E. B.

DOUAI

UN INCENDIE A SIN-LE-NOBLE

Pendant la nuit de mercredi à jeudi, tandis que les cloches de Douai annonçaient Noël, nous avons été sur le point d'entendre aussi le tocsin d'incendie.

Vers une heure et demie du matin, en effet, le commissariat de police était prévenu téléphoniquement que le feu venait de se déclarer dans les ateliers de charronnage de M. Hanote, constructeur, faubourg de Valenciennes, à Sin-le-Noble.

Avant de donner l'alarme à toute la population douaisienne, les agents eurent l'heureuse inspiration de prévenir seulement de suite le poste permanent des pompiers du Dauphin.

Six minutes après exactement, l'auto-pompe démarrait et filait en quatrième vitesse vers Sin-le-Noble. Les gendarmes des brigades de Douai suivaient.

Grâce à la promptitude de l'arrivée des secours, le sinistre fut rapidement maîtrisé.

Le feu, qui avait pris dans un tas de sciures et de copeaux déposé dans un bâtiment industriel de M. Hanote fut immédiatement noyé avec la provision d'eau contenue dans le réservoir de l'auto-pompe.

Cette réserve de liquide rendra ainsi à l'avenir des services sérieux lorsque l'incendie n'aura pas une trop grande extension.

Chacun a été heureux de constater que le personnel et le matériel de la compagnie des sapeurs-pompiers méritaient cette fois tous les éloges.

VOL A L'ETALAGE

On a volé un pardessus à l'étalage d'un magasin de la rue de la Filature. Une enquête est ouverte.

IVRESSE

Joseph Bart Kourak 33 ans, mineur à Waziers qui avait trop réveillonné, a fini sa nuit de Noël au violon. Il sera poursuivi pour ivresse.

VAGABONDAGE

Jean Plaseck, 2 9ans frappeur, a été arrêté par la gendarmerie pour vagabondage.

LES AUTOS

Le conducteur d'un camion lourd sera poursuivi pour avoir circulé à une allure trop rapide dans une rue qui lui était interdite.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

SOMAIN

VAGABONDAGE. — Francisque Provencher, 34 ans ferblantier, de Paris, a été arrêté à la gare en état de vagabondage.

BRUILLES-LEZ-MARCHIENNES

VAGABONDAGE. — Naim Muamet, 31 ans, manœuvre originaire de l'Albanie, a été arrêté pour vagabondage.

VALENCIENNES

Tribunal Correctionnel

VALENCIENNES. — Pour vagabondage, 15 jours, à François Sobiak, 25 ans, mineur.

ESCAUTPONT. — Pour vol, 1 mois à Marceau B..., 19 ans, verrier ; 8 jours sursis, à Paul G..., 17 ans, verrier.

ANZIN. — Pour vol, un mois à Angèle Delbaye, 45 ans, journalière.

— Pour tentative d'escroquerie aux dommages de guerre, 2 mois, 100 francs d'amende, cinq insertions et déchéance d'un quart des dommages à Hippolyte Baes, 48 ans, scieur de long.

FRESNES. — Pour fraude, 1 mois, sursis, deux amendes de 500 francs à Germaine Mormont, 26 ans, ménagère.

QUIEVRECHAIN. — Pour escroquerie (jeu de bonneteau) 3 mois et 300 francs d'amende à Edouard Tribout, 43 ans, mineur, à Thulin.

— Pour infraction à un arrêté d'expulsion, 8 jours à Lucien Colin, 24 ans, négociant ; 1 mois à Jean Soleki, 26 ans, manœuvre.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

FRESNES

ACCIDENT DE MOTO. — Hier soir, vers six heures, M. Delezelle Adhémar, sujet belge, rejointoyeur, a été victime d'un accident. En effet, en se rendant à Vicq, en motocyclette, et arrivé au Pont de la Belle-Vue, le moteur de sa machine se bloqua et Delzelle fut projeté à terre avec violence ; ce fut un hasard s'il ne tomba dans le canal. Transporté dans un baraquement tout proche, des personnes dévouées lui firent les premiers pansements. Il fut ensuite reconduit en automobile à son domicile à Péruwelz. La victime se plaint de fortes contusions au côté droit et à la tête.

LECELLES

LE MASSACRE D'UN INNOCENT. — Des gendarmes en tournée, ont abattu près du passage à niveau de la ligne de Saint-Amand à Maulde, un chien de taille moyenne, porteur de huit paquets de tabac de provenance belge, du poids de 125 grammes chacun.

SAINT-AMAND

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Chon Léon, ouvrier aux Usines Céramiques du Nord a reçu de la terre dans les yeux. Arrêt : 12 jours. — Joseph Henri, faïencier aux Usines Céramiques a buté au marche pied du four et s'est coupé à la jambe droite. Arrêt 12 jours. — Jaspar Clément, brigadier de four. Usine à zinc s'est cogné l'épaule droite contre un mur. Arrêt, 12 jours. — Simonne Denis, travaillant à la filature Devaux fils, s'est piqué le doigt à un poinçon de diminution. Arrêt 12 jours. — Delcourt Denise, travaillant chez M. Devaine, distillateur a reçu un jet d'eau bouillante sur le corps. Arrêt 30 jours.

Delrue François, chauffeur chez M. Meurisse a eu le petit doigt écrasé entre la roue et le ressort de son camion. Arrêt 15 jours. — Giraudet Marcel, mouleur aux Usines Céramiques du Nord, en tombant avec une caisse sur le dos s'est blessé au médius droit. Arrêt 12 jours. Larivière Louis, travaillant chez Sturbaut à Anzin a été blessé aux Forges et Laminoirs en chargeant des barres de fer sur un camion auto. Arrêt 6 jours. — Lesieur Jules, Etablissements métallurgiques, s'est fait mal dans les reins en portant une pièce de fer. Arrêt 12 jours. — Navez Victor, chaîneur chez M. Quinet Emile, plaie septique de la main gauche par suite du frottement continu de ses tenailles. Arrêt 15 jours. — Guislain Théodore, Etablissements Lenglé, s'est fait une entorse dans la région lombo-sacrée en chargeant une voiture de chaînes. Arrêt 20 jours. — Naveteur Fernand, travaillant chez M. Bloch, zingueur, torticolis par suite d'effort. Arrêt 12 jours.

CAMBRAI

VOLS AU MARCHE. — Il paraît que durant le marché de mercredi, quelques portefeuilles auraient été perdus ou subtilisés. En tout cas, une dame Julie Hombert, demeurant à Bourbon, se plaint de ce que le sien, contenant 180 francs, qu'elle avait placé dans un panier contenant des œufs mis en vente, a disparu, enlevé par une main preste et adroite.

La police enquête.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

LE CATEAU

INFRACTION A UN ARRETE D'EXPULSION. — Vendredi 23, dans la matinée, les agents de police de service à la gare du Nord ont mis en état d'arrestation un sujet belge, demeurant depuis quelque temps au Cateau, qui descendait du train de 7 h. 12 venant d'Aulnoye.

Cet individu a été conduit à la gendarmerie et déféré au parquet de Cambrai, samedi dans la matinée, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

DUNKERQUE

BLESSE D'UN COUP DE TRANCHET

De nombreux ouvriers ayant décidé de fêter Noël, on demanda à un cabaretier de la rue de l'Est de l'organiser. Mais le débit étant trop petit pour les personnes qui devaient se grouper à table, l'ouvrier peintre, Isaac Ackemine, offrit sa chambre. C'est là que se déroulèrent les agapes. Le dîner fut gai, fort gai même. On descendit vers une heure du matin chez le cafetier et alors, une discussion survint entre le docker Marceau Degats et Isaac Ackemine, qui provoqua l'autre. Voilà ce qu'établit l'enquête. Toujours est-il que l'ouvrier peintre reçut au temporal droit un coup de tranchet de cordonnier, qui lui fit une profonde blessure et détermina une grande hémorragie.

Les batailleurs ont été conduits au commissariat central de police, où M. Saugrain conduit l'enquête.

Ackemine ne porte pas plainte, car il a reçu l'engagement que Degats lui paierait sa journée d'incapacité et les soins du docteur et pharmaceutiques mais la police, elle, reste maîtresse de l'affaire et poursuivra vraisemblablement Degats pour coups et blessures.

UN CYCLISTE ROULE SOUS UNE AUTO

Hier en soirée, vers 18 heures, un accident sur lequel on n'a que très peu de détails, s'est produit route de Furnes.

De nombreux dockers, qui montaient des bicyclettes, retournaient dans leur famille, leur journée terminée lorsque soudain l'un deux fut accroché par une auto. Le cycliste roula sur la machine, puis fut traîné sur plusieurs mètres.

Par un hasard miraculeux le cycliste ne fut point écrasé. Il reçut seulement quelques égratignures au visage. La machine du docker est hors d'usage.

Les parties se sont entendues pour le préjudice causé.

LA DEMOISELLE SE PLAIGNAIT

Hier, dans la nuit, une demoiselle s'est présentée au Bureau central pour réclamer l'intervention de la police. Celle-ci devait calmer quelques bouillants jeunes gens qui se trouvaient dans un bar. Quand on lui demanda de fournir des explications la plaignante s'inclina et partit. On ne l'a plus revue..

EN CONTRAVENTION

Le marchand de poissons Victor Vanlioutte, domicilié à Malo-les-Bains, avenue Faidherbe, qui conduisait une auto, a doublé un tramway alors que ce dernier les voyageurs descendaient. La police a verbalisé l'imprudent chauffeur.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

PETITE-SYNTHE

ABUS DE CONFIANCE. — La gendarmerie poursuit son enquête au sujet d'un abus de confiance qui aurait été commis par un militaire en permission, Léon D..., lequel travaillait aux Docks. Tout ce qu'on a pu savoir, c'est que l'inculpé a « boulonné » jusqu'à samedi dernier, à raison de 25 francs par jour, et qu'il n'est retourné aux chantiers que le mercredi suivant pour faire connaître à ses employeurs, que, malade, il sollicitait son entrée à l'Hôpital.

HONDSCHOOTE

VOL ET MENACES. — La gendarmerie de la brigade procède à une enquête contre les mariniers C... Auguste et C... Hilaire, accusés par un certain M. Devulder, de vol et menaces. Plusieurs témoins ont été entendus.

PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE BETHUNE

BRUAY-EN-ARTOIS

VOL. — Mme Pezet, née Looten, sage-femme, demeurant à Houdain, rue des Quarante, étant entrée chez M. Dambrine, imprimeur, rue Nationale, à Bruay, s'est aperçue, en sortant, que son sac à main contenant une trentaine de francs et divers papiers qu'elle avait laissé dans sa voiture, en face de l'imprimerie, avait disparu.

Mme Pezet a déposé une plainte à la police qui se livre à une enquête.

ARRESTATION. — Mercredi 24 décembre, les agents de surveillance en ville, remarquèrent les allures suspectes d'un sujet polonais qui déambulait rue Alfred-Leroy. Interpellé, cet étranger a déclaré se nommer Patyk Ignacy, ne se livrer à aucun travail depuis quinze jours et être complètement démuni d'argent. Pour lui procurer un abri, il a été déféré au Parquet, sous l'inculpation de vagabondage.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE

CALAIS

UN ENFANT TOMBE D'UN TRAIN

Hier matin, un accident s'est produit sur la voie ferrée entre la station de Pont-d'Ardres et celle des Attaques.

Il était 8 h. 40 et le train 2255 venant de Lille et arrivant à Calais à 9 heures, venait de quitter la gare de Pont-d'Ardres.

Dans un compartiment de 3e classe avaient pris place M. et Mme Clerbout, habitant Lille et leur jeune fils Albert, âgé de 3 ans.

Or, au moment où le train se remettait en marche, le bébé s'approcha de l'une des portières du compartiment laquelle à un certain moment s'ouvrit toute grande et le bambin tomba sur la voie.

Les parents affolés se précipitèrent sur la sonnette d'alarme.

Heureusement le convoi ne faisait que « démarrer », ce qui permit au mécanicien d'arrêter presque instantanément.

M. et Mme Clerbout descendirent vivement de leur compartiment pour courir au secours de leur enfant.

Celui-ci, par un hasard extraordinaire était à peine blessé.

Le père, la mère et l'enfant reprirent place dans leur compartiment. Dès que le convoi fut entré en gare de Calais-Ville, le bébé fut conduit à l'infirmerie du dépôt.

M. le docteur Boulfroy, médecin de la Cie, vint examiner l'enfant et constata qu'il ne portait que quelques contusions sans gravité.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL

FREVENT

COLLISION DE VOITURES. — M. Mauroy Georges, 24 ans, industriel à Arques, revenant de chercher une auto neuve, rencontra sur la route de Doullens une voiture hippomobile conduite par M. Maillet Jules, fermier avec laquelle il entra en collision.

La gendarmerie prévenue aussitôt a ouvert une enquête afin d'établir les responsabilités. M. Mauroy éprouve un préjudice d'environ 100 fr.

les PARFUMS G. LEMOINE
"P'TITE MIE" "MITZO" "MON BECOT"
PARFUMS, SAVONS, POUDRE
En vente partout
LE MEILLEUR PARFUM AU MEILLEUR PRIX

EN BELGIQUE

MOUSCRON

ACTE DE PROBITE. — Mardi dans l'après-midi le nommé Dekeukeleere Jérôme, demeurant à Courtrai a trouvé dans la rue du Christ à Mouscron un portefeuille contenant la somme de 111 francs. Il s'est empressé de le remettre au bureau de police. Dans la soirée le portefeuille fut réclamé par son propriétaire Mme Blondeel Suzanne, habitant rue du Christ, à Mouscron.

Toutes nos félicitations à J. Dekeukeleere, pour son acte de probité.

HERSEAUX

ETAT-CIVIL. — Naissance. — Maurice Hygneau, Chaussée du Long boul.

Publications. — Julien Sabeleyn, mécanicien à Mouscron et Godelieve Hayaert bobineuse.

Décès. — Jean Womel, 74 ans, rue du Petit Tourcoing. — Pierre Florin, 88 ans, rue du Petit Tourcoing. — Céline Mercier, 65 ans, rue Louis Dassonville. — Achille Vandernoersch, 8 mois, sentier d'Oreux. — Marie Codron, 72 ans, rue de la Station.

COURTRAI

MORT SUBITE

Le cadavre de M. De Brabandère, avocat, domicilié rue Albert, a été trouvé par des passants à 8 heures du matin sur la voie publique, rue Palfyn.

M. De Brabandère a succombé à une congestion. Son corps a été transporté à son domicile.

THEATRE COMMUNAL. — Des représentations auront lieu :

Le dimanche 4 janvier, à 14 heures 30 :

Le dimanche 11 janvier, à 14 heures et à 20 heures ;

Le mardi 13 janvier, à 20 heures ;

Le dimanche 18 janvier, à 15 heures 30 ;

Le dimanche 25 janvier, à 14 heures 30 et à 20 heures.

Jeux & Education Physique

FOOTBALL

SPORT OUVRIER WATTRELOSIEN. — Dimanche 28, à 9 heures, l'équipe 2 du S.O.W. rencontrera sur son terrain (Crétinier) l'équipe 6 du R.C.R. Au local à 8 h. 30 : Desmarchelier, Clevers L., Nivesse, Derat, Bourganjon, Claisse, Perlez, Delbart, Clène, Pauwels, Clevers, remplaçants : Bogard Lenoire Spriel.

Pour la clique les salles n'étant pas libres à cause des ristournes de la coopérative la répétition aura lieu le dimanche 4 Janvier.

BASKETT-BALL

A ROUBAIX

FEDERATION DES AMICALES

Ce soir entraînement pour toutes les équipes, obligatoire pour la « 3e » appel de cette équipe, à 19 h. 30.

MINIMES. — Tous les jeunes gens de 13 à 15 ans qui désireraient faire du basket, peuvent se faire inscrire les mardi, mercredi et vendredi au Foyer, à A. L'évrouw ou J. Bertrand.

DEMANDE DE MATCHES. — F.A.L.R. 3 bis demande match pour le dimanche 28 courant, à 9 ou 10 heures, sur terrain adverse. Répondre de suite à A. Liévrouw ou J. Bertrand, 42, rue d'Alsace ou par téléphone 2.19 Roubaix.

Tous les préparatistes et personnes qui s'intéressent au basket sont invités à assister aux matches qui se disputeront dimanche prochain sur le terrain du Foyer.

Les Spectacles à Lille

AUJOURD'HUI VENDREDI

NOUVEAU THEATRE. — Relâche. — Demain samedi : « La Poupée ». — Dimanche, en matinée, grand gala : « Le Jongleur de Notre-Dame », avec MM. Friant, Fugère et Payan ; en soirée : Faust.

THEATRE PROVISOIRE. — Relâche. — Demain samedi et dimanche : « La Porteuse de pain ».

VARIETES. — A 20 h. 30 : « Ca frissonne ! », revue à grand spectacle.

ALHAMBRA. — A 20 h. 30 : Revue de « Rip et Briquet ».

THEATRE DE L'UNION. — A 20 h. : « Le Pont des Soupirs » ; « Les Etrangers de la nuit » et 9 grandes attractions.

PRINTANIA. — A 15 h. 15 et à 20 h. 30 : « Les Lois de l'hospitalité ».

OMNIA. — A 15 h. 30 et à 20 h. 30 : Les fils du Soleil ».

LILLIANA. — De 16 h. à 9 h. : Dancing.

CABARET DE LA CHANSON. — Rue de Paris 76.

Aux Variétés

LILLE — RUE DE BETHUNE, 21. — LILLE

CE SOIR, à 8 h. 30

CA FRISSONNE

REVUE A GRAND SPECTACLE, AVEC

RENÉ L. et SIMONE MAX

Location à partir de 11 h. du matin.— Tél. 37.66

MARDI 30 Décembre, MERCREDI 31 Décembre, JEUDI 1er Janvier, à la demande générale,

La Cocarde de Mimi Pinson

Prudent de retenir ses places dès maintenant.